



République Française

Département du Val d'Oise

COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°38 - 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux-mille-ving-deux, le douze juillet,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

<u>Etaient Présents</u>: Adeline ROLDAO-MARTINS (Maire), Sandrine FILLASTRE, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Michel RAES, Ahmed LAFRIZI, Marina CAMAGNA, Josette DAMBREVILLE, Virginie SARTEUR, Sylvie DUPOUY, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Anthony ARCIERO, Christine SEDE, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

Absents représentés : Maryse GUILBERT donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS

Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE

Nadine RACAULT donne pouvoir à Nélie LECKI Eric SZWEC donne pouvoir à Michel RAES

Jean-Jacques BIZERAY donne pouvoir à Josette DAMBREVILLE

Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX Laurent CARLIER donne pouvoir à Géraldine PEUCHET Annie PANNIER donne pouvoir à François VARLET

Secrétaire de séance : Mme Marina CAMAGNA

Tarification exceptionnelle du service Jeunesse

CONSIDERANT la tarification du service Jeunesse, mentionnant un premier tarif dénommé « Le Pass'Lab », comprenant la fréquentation de manière illimitée, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunes (15-17 ans), du mardi au samedi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante du mercredi et du samedi.

CONSIDERANT la tarification du service Jeunesse, mentionnant un second tarif dénommé « vacances scolaires », permettant la fréquentation de manière illimitée, pendant une semaine entière, lors des vacances scolaires de zone C, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunes (15-17 ans), du lundi au vendredi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante tout au long de la semaine.

CONSIDERANT que le « Pass'Lab » est un prérequis (une adhésion) pour accéder aux services des vacances scolaires proposés par « Le Lab »

CONSIDERANT la demande de certaines familles d'accéder au Lab pendant l'été 2022, afin de découvrir la programmation et l'intérêt des jeunes à s'inscrire dans la durée

Il est proposé au conseil municipal, d'adopter une mesure exceptionnelle visant à exonérer ces familles du « Pass'Lab », souhaitant découvrir le fonctionnement du nouveau service Jeunesse et plus particulièrement du Lab. Il est précisé que la tarification « vacances scolaires » reste due.

ENTENDU le rapport du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'exonération exceptionnelle du « Pass'Lab » pour le mois de juillet 2022, pour les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) pour une session d'été « découverte ».

Pour rappel, les tarifs en vigueur sont :

1°) ADHÉSION ANNUELLE (le Pass' Lab)

	Quotients familiaux	Résidents de Survilliers	Résidents extérieurs
Adhésion annuelle	QF 1 et 2	40 €	100 €
	QF 3 et 4	30 €	90 €
	QF 5	25 €	80 €
	QF 6	20 €	70 €

Cette adhésion comprend la fréquentation de manière illimitée, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunes (15-17 ans), du mardi au samedi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante du mercredi et du samedi.

2°) TARIFS DES VACANCES SCOLAIRES

	Quotients familiaux	Résidents de Survilliers	Résidents extérieurs
	QF 1 et 2	30 €	80 €
Vacances scolaires	QF 3 et 4	25 €	70 €
(tarification hebdomadaire)	QF 5	20 €	60 €
	QF 6	15 €	50 €

Cette tarification comprend la fréquentation de manière illimitée, pendant une semaine entière, lors des vacances scolaires de zone C, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunes (15-17 ans), du lundi au vendredi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante tout au long de la semaine.

Dans le cas de retard, le maintien de service en dehors des horaires normaux de fonctionnement sera facturé au taux horaire de 15 euros de l'heure, toute heure entamée étant due.

3°) Séjours de vacances 11 - 17 ans (été) :

A ROLDAD MARINS

o / Ocjours ac vacanocs	11 17 and (ctc).			
Séjour de vacances	QF 1 et 2	QF 3 et 4	QF5	QF6
2022	250 €	200 €	125 €	75€

Les séjours sont organisés en juillet ou en août, pour une période d'une semaine, à raison d'un séjour par an.

Rappel des quotients familiaux :

QF1	Quotient supérieur à 1.600
QF2	Quotient compris entre 1.200 et 1.599
QF3	Quotient compris entre 1.000 et 1.199
GF4	Quotient compris entre 750 et 999
QF5	Quotient compris entre 550 et 749
QF6	Quotient inférieur à 550

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de LOUVRES.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS